

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SŒURS**  
**Délibération n° 4.08.04.2024**  
Approbation du budget primitif 2024

**Séance du  
8 avril 2024**

Date de la convocation :  
02/04/2024

**Nombre de membres :**

En exercice : 16  
Présents : 9  
Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 17h00, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, le quorum ayant été atteint, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Martine DOUAY, Vice-Présidente du Conseil Communautaire des Villes Sœurs ;

Etaient présents tous les 16 membres en exercice, à l'exception de :

- Michel Barbier représenté par Nathalie vasseur
- Eddie Facque, Daniel Cavé, Florence Le Moigne, Chantal Desenclos

Madame Doriane Osinski été désignée secrétaire de séance.

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-8 et R.123-20

Vu le débat d'orientation budgétaire et l'avis des membres du CIAS en date du 11 mars 2024 ;

Considérant que le budget primitif 2024 tient compte des choix et des orientations exprimés et de l'avis des membres du Conseil d'Administration,

Considérant que le budget s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à hauteur de 169 550.00 euros,

- Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2024, arrêté comme suit :
  - o 10 voix pour,
  - o 0 voix contre,
  - o 0 abstention

Section de fonctionnement  
Dépenses : 169 550 €

Recettes : 169 550 €

Section d'investissement  
Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus  
Pour extrait certifié conforme,



Monsieur Eddie FACQUE

Président de la Communauté de Communes des villes Sœurs  
Président du CIAS

